
Quels effets des instruments de l'action publique environnementale sur les systèmes agricoles dans les espaces de fonds de vallée ? Le cas du bassin de la Maine

Marie Fournier*^{†1,2,3} and Mathieu Bonnefond^{‡1,4,5}

¹LTSER- Zone Atelier Loire – CNRS INEE – France

²École Supérieure des Géomètres et Topographes – Conservatoire National des Arts et Métiers - CNAM (FRANCE) – France

³Laboratoire Géomatique et Foncier – Conservatoire National des Arts et Métiers [CNAM] : EA4630 – France

⁴Laboratoire Géomatique et Foncier (GeF) – Conservatoire National des Arts et Métiers [CNAM] : EA4630 – France

⁵École Supérieure des Géomètres et Topographes (ESGT) – Conservatoire National des Arts et Métiers - CNAM (FRANCE) – 1, boulevard Pythagore - Campus universitaire - 72000 Le Mans, France

Résumé

En quelques décennies, les espaces de fonds de vallées sont devenus des secteurs particulièrement investis par les porteurs des politiques publiques d'environnement (PPE), que ce soit dans le cadre des politiques de préservation de la biodiversité, de restauration des cours d'eau et milieux aquatiques, de préservation de la ressource en eau ou de gestion du risque d'inondation. Au cœur du bassin de la Loire, les espaces de fonds de vallée du bassin de la Maine en sont un exemple particulièrement éclairant. Sur ce bassin versant, l'enjeu principal des PPE est le maintien des prairies permanentes, valorisées principalement par des systèmes agricoles d'élevage extensif et remplissant un large panel de fonctionnalités écologiques et paysagères (habitats d'espèces protégées, espaces de mobilité des cours d'eau, zones de ralentissement dynamique des crues, etc.). Or, les données statistiques révèlent une perte annuellement en surface depuis le début des années 2000 et questionnent la capacité des PPE à contribuer à leur maintien.

S'appuyant sur quelques-uns des résultats du projet PSDR4 GO FARMaine, notre communication aura pour ambition d'illustrer la manière dont les porteurs des PPE construisent leur action sur ces espaces de fonds de vallée depuis la fin des années 1990 et dans quelle mesure elle contribue au maintien de systèmes capables de valoriser des milieux certes contraignants d'un point de vue agronomique mais particulièrement riches au niveau environnemental.

L'instrument incitatif des mesures agri-environnementales (aujourd'hui Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) reste bien sûr le premier instrument pensé directement à destination du monde agricole (Debray, 2018) mais ce dernier est de plus en plus débattu et critiqué (Partie

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: marie.fournier@lecnam.net

[‡]Auteur correspondant: mathieu.bonnefond@cnam.fr

1). Il apparaît surtout que le panel d'instruments à disposition des porteurs des PPE (Larue, 2000), s'est largement étoffé pour leur permettre de construire leurs dispositifs d'action (Mormont, 1996) et influencer sur le foncier et les pratiques agricoles visés (Partie 2). Dans ce cadre, nous montrerons en quoi la profession agricole se saisit des opportunités fournies par les PPE pour maintenir les systèmes en place mais revendique aussi de plus en plus une place dans la définition et la construction de ces dispositifs qui l'impactent au premier chef (Partie 3).

Cette communication se propose de contribuer aux réflexions des ZA dans l'analyse des trajectoires des socio-écosystèmes par le prisme des interactions homme-nature, de gestion de l'eau ou du risque environnemental.

Références

Debray, Adèle. 2018. " Les mesures agro-environnementales : dispositifs de préservation durable des fonds de vallée agricoles ? Etudes de cas dans le bassin de la Maine ", Colloque Eaux et Paysages, Blois.

Larrue, Corinne. 2000. *Analyser les politiques publiques d'environnement*. Paris : L'Harmattan.
Mormont, Marc. 1996. Agriculture et environnement, pour une sociologie des dispositifs. *Economie rurale*, 236, 28-36.

Mots-Clés: politiques publiques d'environnement, foncier, agriculture, bassin de la Maine